CAPD Mouvement 25 mai 2012

Réponses suite à la déclaration liminaire du SE-UNSA :

- Evaluations.

  Les consignes sont claires : Les évaluations vont continuer à se tenir mais il n'y aura plus de remontée académique et/ou nationale.

La prime sera allouée si les évaluations ont été passées dans les classes ; charge à l'IEN de s'assurer que les collègues ont fait passer les évaluations.

(Cf site de l'Education nationale)

- Postes à profil : le Se-UNSA déplore que le barème ne soit pas pris en compte.

Les collègues n'ont aucun retour suite à l'entretien, L'avis ne leur est pas communiqué. Le SE-UNSA demande au DASEN d'informer les collègues.

Le SE-UNSA rappelle qu'il est contre les postes à profil des dispositifs ECLAIR.

- Annonce ministérielle des 1000 postes créés à la rentrée 2012 : qu'en est-il pour le Gard ?

Le ministre va répartir les postes entre les académies, le recteur va répartir entre les départements.

La répartition se fera en fonction des situations des académies et départements.

Mais aucune directive nationale sur l'utilisation de ces nouveaux moyens. La décision sera prise par le DASEN. (retour des RASED ?)

- Aucune directive pour l'instant concernant l'aide perso et les rythmes scolaires.
- Mouvement : vœu groupement de communes que le SE-UNSA souhaite voir disparaitre. l'IA adjoint précise que l'an dernier, 3 vœux groupements étaient exigés. Cette année, un seul vœu groupement était imposé. Cependant, il est dans l'obligation d'appliquer des directives nationales ; voilà pourquoi il refuse notre proposition.

Le projet de mouvement n'a pas été communiqué cette année par les services de l'Inspection.

REPONSES suites aux déclarations liminaires des autres organisations syndicales.

- Formation des enseignants : le ministre devrait communiquer sur ce sujet mercredi 30 mai. La formation devrait changer en durée et en forme.

Volonté départementale de faire commencer les stagiaires dans les classes dès la rentrée pour qu'ils soient devant élèves dès le début de l'année pour éviter les situations de rejet de la part des familles.

Recrutement postes ULIS (procédure académique) 3 types de public <u>sans priorité</u> :

Titulaires 1er et 2nd degré spécialisés dans la bonne option.

Titulaires 1er et 2nd degré spécialisés dans une autre option.

Titulaires 1er et 2nd degré spécialisés Inscrits en formation.

Ce sont des postes à profil.

Pour la nomination des segpa ECLAIR, la procédure sera modifiée l'an prochain et le DASEN reviendra à ce qui se faisait l'an dernier : entretiens en 2 temps :

- ceux qui ont la spécialité

- Si des postes ne sont pas attribués, ceux qui n'ont pas la spécialité.

Le nouveau règlement intérieur de la CAPD est adopté.

1.HORS CLASSE :

47 possibilités.

1 refus proposé par un IEN et validé par le DASEN

2.MOUVEMENT

Eléments statistiques :

1136 participants dont 485 obligations de participation

A l'issue du mouvement 650 affectations dont 280 sur leur vœu 1

Environ 400 affectations sur le cumul des 5 premiers vœux.

Brigades : 145 affectations (153 postes à pourvoir)et 42 ont obtenu leur 1er vœu.

74 collègues nouvellement nommés directeur .

Présentation des chaines à refaire.

Cas particuliers

QUESTIONS DIVERSES DU SE-UNSA

- DIF : problème du paiement de l'allocation. Certains collègues attendent le versement de leur allocation depuis plus d'un an. Réponse de l'IA adjoint : toujours pas d'indication à ce jour.
- Indemnités péri-éducative (voir le SVE) circulaire parue en janvier et retours attendus pour mi-avril.
- Poste de CPD occitan

- Procédure d'affectation des sans-poste :
  A l'issue de la CAPD, les BD sans poste vont être contactés et se voir proposer (par mail) les postes de BD restant. Réponse attendue pour le 29 mai.
  Puis un certain nombre de sans-poste, en fonction des postes restant, feront des vœux.

- ISSR des brigades qui n'ont toujours pas perçu leur indemnité pour les jours de pré-rentrée. cela va être fait pour cette année et interrogation pour l'année prochaine pour cause de difficultés techniques liées à un logiciel.

QUESTIONS DIVERSES DES AUTRES SYNDICATS

- INEAT. Rappel des priorités : jusqu'à présent la priorité été donnée aux collègues spécialisés en ASH.

Cette priorité n'existe plus, seul le barème entre en jeu. Priorité aux rapprochements de conjoint avec dossier médical.

Cette année les INEAT seront très réduits. Tous les exeat sont accordés.

Les échanges intra-académiques des PES seront reconduits terme à terme.

- Point sur le remplacement : depuis Pâques, 3 à 7 classes non remplacées par jour.
- Formation continue : 4 stages annulés : 1 liaison école- collège + 3 stages écoles.